

nous le suivons et si nous refusons de prendre les risques que d'autres pays développés prennent—et ils existent—et de partager notre technologie avec le reste du monde. Le député a parlé de points chauds. Il est certain qu'il y a des points chauds dans le monde. Je me demande quelles parties du monde sont exemptes de conflit. Y a-t-il un pays au monde—y compris le Royaume-Uni qui a des problèmes avec l'Irlande du Nord—dont on ne puisse dire qu'à cause des difficultés internes, il serait plus prudent d'interrompre toute participation avec lui.

Des députés ont parlé d'un moratoire en termes clairs: nous devrions cesser de fournir des réacteurs nucléaires de puissance, du matériel nucléaire—y compris l'uranium qui sert à alimenter les réacteurs—et la technologie nucléaire. J'avais auparavant exposé la situation à la Chambre en toute honnêteté: j'avais fait un énoncé de faits. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a dit que c'était une incrimination. Si nous devons mettre un terme à notre participation, si nous devons cesser de vendre les réacteurs CANDU, d'autres pays prendraient la relève. C'est un fait indéniable. C'est également un fait que l'influence considérable que le Canada a exercée et continue d'exercer sur le relèvement des normes parmi les puissances nucléaires du monde s'en trouverait amoindrie. La politique que préconise l'honorable député annihilerait entièrement l'influence considérable que le Canada possède actuellement.

● (1610)

Je me demande si les députés de l'opposition ont tenu compte de ce fait dans leurs propositions. La politique qu'ils défendent nuirait à tous les programmes de production d'énergie électrique des pays industrialisés et en voie de développement. En acceptant la proposition que l'opposition défend, le Canada abandonnerait ses responsabilités, dans le domaine de la coopération internationale et dans celui de la sécurité nucléaire, qui font partie de nos obligations aux termes du traité de non-prolifération. Les députés ont demandé pourquoi le Canada n'avait pas souscrit au traité de non-prolifération et accepté les responsabilités que ce traité impose. Je leur dirai que nous avons pris ces responsabilités, notamment en partageant notre compétence et nos connaissances avec d'autres pays du monde. Une politique comme celle que préconise l'opposition ne signifierait pas seulement la fin des ventes de réacteurs CANDU mais entraînerait de graves répercussions sur les plans intérieur et international.

Les besoins en électricité des clients du Canada ne pourraient être satisfaits convenablement, dans le cas du réacteur du type CANDU, car, dans tous les cas, le réacteur fait partie intégrante du programme énergétique de ces États. Le Pakistan est un bon exemple. Le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) aimerait, je suppose, que nous fassions de l'esbroufe au Pakistan, et nous pourrions le faire; nous pourrions cesser de collaborer et plonger la ville de Karachi dans l'obscurité en lui refusant l'énergie électrique. C'est une possibilité à laquelle on pourrait songer. Dans le cas des ventes d'uranium, le bilan énergétique de quelques-uns des principaux partenaires commerciaux du Canada, tels le Japon, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni, entre autres, serait déséquilibré. En outre, à mon avis, un moratoire, si nous devions exclure l'uranium, bouleverserait profondément l'industrie canadienne de l'uranium; depuis une décennie que la demande est à la baisse, elle commence seulement à développer son plein potentiel, à assumer le rôle important qu'elle peut jouer au sein de l'économie.

J'étais à la Chambre des communes pendant les années 60 lorsque le marché international de l'uranium s'est

Prolifération des armes nucléaires

écroulé, provoquant l'effondrement de l'industrie à Elliot Lake et obligeant ainsi le gouvernement fédéral à trouver immédiatement des solutions de rechange. Donc, si nous cessons de participer à ce genre de projets, si nous cessons de fournir de l'équipement, du matériel technique et du carburant, les conséquences se feraient sentir tant au niveau national qu'au niveau international. En outre, nous perdriions quelque influence que nous puissions avoir à titre d'associé travaillant à améliorer les normes générales en matière nucléaire. C'est un principe que je ne recommande pas à la Chambre des communes et je doute qu'un député de ce côté-ci de la Chambre hésite à voter contre la motion mal conçue du député de Northumberland-Durham.

M. Beatty: Votre discours fait l'effet d'une bombe.

M. MacEachen: Tant qu'il ne s'agit pas d'une bombe nucléaire, je suis d'accord. Les députés d'en face se sont plaints du secret qui a entouré cette question. Ils disent que nous les avons laissés dans l'ignorance et qu'ils ne savent pas ce qui se passe. Monsieur l'Orateur, le 30 janvier, j'ai déposé à la Chambre les ententes conclues avec la République de Corée et avec l'Argentine. J'ai également déposé une déclaration complète sur notre politique relative aux garanties nucléaires, avec toute la documentation voulue, pour la gouverne des députés désireux d'en savoir plus, désireux de sortir de l'ignorance totale dans laquelle les ont plongés les députés ministériels. Je remarque que, dans les trois discours qui viennent d'être prononcés, on n'a pas dit un mot de la politique relative aux garanties, pas un mot des accords. Aucun député n'a proposé de moyens pour améliorer, si possible, le système de garanties actuellement en vigueur.

Les garanties prévues dans ces deux ententes sont extrêmement importantes. Les députés ont réclamé à cor et à cri ces ententes. Ils ont réclamé à grands cris la possibilité de les étudier. Nous voilà aujourd'hui lancés dans un débat sur cette question, et j'attends toujours, mais en vain, que quelqu'un propose des moyens pour les améliorer. Les députés d'en face aimeraient peut-être que l'on émette un moratoire à ce sujet également. Ils croient peut-être que nous devrions cesser de conclure de telles ententes et nous retirer complètement de la scène internationale. Je tiens à leur dire que les garanties constituent un aspect extrêmement important du système international de non-prolifération. Il y en a d'autres, bien sûr. Il faut reconnaître que la prolifération est un problème d'ordre politique, qui génère des inégalités et du déséquilibre qui existent au sein de la communauté internationale.

Si nous voulons que nos efforts en vue d'assurer la non-prolifération soient couronnés de succès, nous devons aller plus loin, examiner les causes de la tension internationale et faire quelque chose pour remédier aux disparités qui existent dans le monde. Nous devons prendre des mesures pour mettre sur pied un régime économique international meilleur et plus équitable. Les garanties constituent une forme d'engagement légal et un système de vérification. L'État bénéficiaire s'engage légalement à respecter certaines conditions préalables, notamment, à ne faire exploser aucune bombe. Dans toutes les négociations auxquelles nous participons, nous cherchons à renforcer cet engagement légal.

Comme les députés le savent, l'adhésion à cet engagement juridique est vérifiée grâce à un système d'inspection international. Malheureusement ce système a été déprécié par le député dans son discours. Il est constamment amélioré. Il est appliqué non seulement par le personnel mais aussi au moyen de certains mécanismes. Personne n'a